

Rapport financier

Santé
Prévoyance
Épargne
Retraite



Comme vous !

Sommaire

Assurance de Personnes	4
1. BILAN	6
2. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS	7
3. COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ	8
4. ANNEXE	10
4.1. Référentiel comptable et réglementaire	10
4.2. Faits caractéristiques de l'exercice	10
4.3. Informations relatives au périmètre de combinaison	12
4.4. Règles et méthodes comptables	14
4.5. Fiscalité	19
Annexes au bilan	21
Annexes au compte de résultat	30
Annexe — Autres informations	35

Retraite Complémentaire	36
5. AGIRA RETRAITE DES SALARIÉS	38
5.1. Bilan tous fonds	38
5.2. Compte de résultat tous fonds	40
5.3. Agira Retraite des Salariés tous fonds	42
5.4. Comptes annuels 2015	42
6. AGIRA RETRAITE DES CADRES	44
6.1. Bilan tous fonds	44
6.2. Compte de résultat tous fonds	46
6.3. Agira Retraite des Cadres tous fonds	48
6.4. Comptes annuels 2015	48

Assurance de Personnes

BILAN | ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS | COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ |
RÉFÉRENTIEL COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE | FAITS CARACTÉRISTIQUES
DE L'EXERCICE | INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON |
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES | FISCALITÉ | ANNEXES AU BILAN |
ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT | ANNEXES AUTRES INFORMATIONS

1. Bilan au 31 décembre 2015

1.1. BILAN ACTIF

en K€

Actif	Exercice n	Exercice n-1
Écarts d'acquisition	0	0
Actifs incorporels	9 443	8 236
portefeuille de contrats	0	0
autres	9 443	8 236
Placements des entreprises d'assurance	5 599 022	4 901 369
terrains et constructions	188 806	194 670
placements dans les entreprises liées	0	0
et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	3 373	389
autres placements	5 406 843	4 706 310
Placements représentant les engagements en UC	2 230 655	777 077
Placements des autres entreprises	20 662	11 916
Titres mis en équivalence	0	0
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	209 579	176 880
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	240 588	205 526
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	63 253	44 330
Autres créances	131 096	59 699
Autres actifs	1 210	750
Immobilisations corporelles	1 210	750
Autres	0	0
Comptes de régularisation — actif	80 467	70 836
Frais d'acquisitions reportés	622	22
Autres	79 845	70 814
Total de l'actif	8 585 977	6 256 618

1.2. BILAN PASSIF

en K€

Passif	Exercice n	Exercice n-1
Capitaux propres du groupe	943 391	909 655
Capital social et fonds équivalents	15 991	15 991
Primes	0	0
Réserves combinées	884 753	848 929
Résultat combiné	38 612	40 218
autres (Report à nouveau ...)	4 035	4 517
Intérêts minoritaires	42 060	35 513
Réserves combinées	39 962	33 525
Résultat	2 098	1 988
Passifs subordonnés	150 000	0
Provisions techniques brutes	4 934 697	4 334 687
Provisions techniques vie	4 226 430	3 712 322
Provisions techniques non-vie	708 267	622 365
Provisions techniques en UC	2 234 146	773 251
Provisions pour risques et charges	34 706	18 567
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	60 836	40 478
Dettes représentées par des titres	0	0
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	42 789	62 562
Autres dettes	139 106	81 735
Comptes de régularisation - passif	4 245	171
Total du passif	8 585 977	6 256 618

2. Engagements reçus et donnés

en K€

	Exercice n	Exercice n-1
Engagements reçus	150 000	150 000
Entreprises d'assurance	150 000	150 000
Autres entreprises	0	0
Engagements donnés	49 023	46 190
Entreprises d'assurance	37 023	46 190
Autres entreprises	12 000	0

3. Compte de résultat combiné au 31 décembre 2015

en K€

	Exercice n			
	Activités assurances non-vie	Activités assurances vie	Autres activités	Total n
Cotisations (ou primes) émises	817 272	821 457	0	1 638 729
Charge des provisions pour cotisations (ou primes) non acquises	0	0	0	0
Cotisations (ou primes) acquises	817 272	821 457	0	1 638 729
Chiffres d'affaires ou produits des autres activités	0	0	3 468	3 468
Autres produits d'exploitation	832	30 969	1 555	33 356
Produits financiers nets de charges	37 004	257 099	-1 622	292 481
Total des produits d'exploitation courants	855 108	1 109 525	3 401	1 968 035
Charges des prestations d'assurance	-735 574	-979 146	0	-1 714 720
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	7 237	-4 166	0	3 071
Charges des autres activités	0	0	-2 287	-2 287
Charges de gestion	-108 072	-85 724	0	-193 795
Total des charges d'exploitation courante	-836 408	-1 069 036	-2 287	-1 907 732
Résultat de l'exploitation courante	18 700	40 489	1 114	60 303
Autres produits nets	0	0	0	738
Charges nettes du Fonds social	0	0	0	-8 204
Résultat exceptionnel	0	0	0	-1 227
Impôts sur les résultats	0	0	0	-10 899
Résultat net des entreprises intégrées	0	0	0	40 711
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	0	0	0	0
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	0	0	0	0
Résultat net de l'ensemble combiné	0	0	0	40 711
Intérêts minoritaires	0	0	0	2 098
Résultat net (Part du groupe)	0	0	0	38 612

en K€

	Exercice n -1			
	Activités assurances non-vie	Activités assurances vie	Autres activités	Total n-1
Cotisations (ou primes) émises	799 446	522 137	0	1 321 583
Charge des provisions pour cotisations (ou primes) non acquises	0	0	0	0
Cotisations (ou primes) acquises	799 446	522 137	0	1 321 583
Chiffres d'affaires ou produits des autres activités	0	0	2 994	2 994
Autres produits d'exploitation	5 289	3 313	1 450	10 052
Produits financiers nets de charges	37 037	210 437	-1 382	246 092
Total des produits d'exploitation courants	841 771	735 887	3 063	1 580 721
Charges des prestations d'assurance	-693 022	-657 228	0	-1 350 250
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	2 058	-1 490	0	568
Charges des autres activités	0	0	-2 499	-2 499
Charges de gestion	-102 123	-44 912	0	-147 035
Total des charges d'exploitation courante	-793 087	-703 630	-2 499	-1 499 216
Résultat de l'exploitation courante	48 684	32 257	564	81 505
Autres produits nets	0	0	0	227
Charges nettes du Fonds social	0	0	0	-7 813
Résultat exceptionnel	0	0	0	2 692
Impôts sur les résultats	0	0	0	-34 404
Résultat net des entreprises intégrées	0	0	0	42 206
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	0	0	0	0
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	0	0	0	0
Résultat net de l'ensemble combiné	0	0	0	42 206
Intérêts minoritaires	0	0	0	1 988
Résultat net (Part du groupe)	0	0	0	40 218

4. Annexe

L'ensemble des éléments chiffrés présentés dans le bilan, les comptes de résultats et les annexes sont exprimés en milliers d'euros.

4.1. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE

Le décret n° 2003-1034 du 29 octobre 2003 rend obligatoires, à compter du 1^{er} janvier 2004, la réalisation et la publication de comptes combinés pour les Institutions de Prévoyance, les entreprises régies par le Code des Assurances et les Mutuelles ou unions de Mutuelles relevant du livre II du Code de la Mutualité.

Les institutions de prévoyance sont tenues d'établir et de publier des comptes combinés en application de l'obligation du second alinéa de l'article L.931-34 du Code de la sécurité sociale.

Les comptes combinés du Groupe APICIL ont été établis conformément aux dispositions de la législation française définies par l'arrêté du 3 février 2004 portant homologation du règlement CRC 2000-05 du 7 décembre 2000 relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le code des assurances, le code rural et le Code de la sécurité sociale, modifié et complété par les règlements CRC n° 2001-01, n° 2002-08, n° 2004-05, n° 2004-10, n° 2004-17, n° 2007-08, n° 2008-05 et n° 2008-14.

4.2. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

4.2.1. Acquisition de la compagnie Skandia Life

APICIL Assurances a acquis 100% des titres de la compagnie d'assurance Skandia Life le 2 février 2015.

Skandia Life est une compagnie d'assurance vie spécialisée dans la conception de produits, la sélection de fonds et la création d'outils et de services marketing. La société se concentre sur le segment de la clientèle patrimoniale en partenariat avec les Conseillers en

Gestion de Patrimoine Indépendants, et en développant une offre sur-mesure pour les banques privées et grands comptes (1 440M€ de passifs gérés en UC et 267 M€ en fonds euros).

La valeur des titres Skandia Life, incluant les frais d'acquisition, s'établit à 23,60M€.

Dans les comptes combinés, cette acquisition a généré un écart d'acquisition négatif de 12,70M€, constaté dans les provisions pour risques et charges. Celui-ci est rapporté au résultat selon un plan de reprise sur 4 ans qui reflète les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition. L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et des passifs identifiés de l'entité Skandia Life.

Pour l'exercice 2015, nous avons procédé à une reprise de cet écart d'acquisition pour 5,30M€ en autres produits d'exploitation.

Les principaux agrégats de l'entité Skandia Life au 31.12.2015 sont :

- Montant des provisions techniques = 1 702 690K€
- Primes acquises = 328 230K€

4.2.2. Acquisition de la société d'investissement Skandia Invest

APICIL Prévoyance a acquis 100% des titres de la société d'investissement Skandia Invest le 2 février 2015. Skandia Invest est une société d'investissement destinée à promouvoir une offre de comptes titres ainsi que sa version PEA. Elle exerce également une activité de conseil en investissements.

La valeur des titres Skandia Invest, incluant les frais d'acquisition, s'établit à 2,10M€.

Dans les comptes combinés, cette acquisition a généré un écart d'acquisition négatif de 0,70M€, constaté dans les provisions pour risques et charges. Celui-ci est rapporté au résultat de façon linéaire sur 4 ans. L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et des passifs identifiés de l'entité Skandia Invest.

Pour l'exercice 2015, nous avons procédé à une reprise de cet écart d'acquisition pour 0,20M€ en autres produits d'exploitation.

4.2.3. Émission d'obligations subordonnées remboursables

APICIL Prévoyance a émis le 17/11/2015 un emprunt obligataire subordonné pour un nominal de 150M€, sur une durée de 10 ans. Les titres, placés auprès d'investisseurs institutionnels, ont été émis au pair et admis à la cotation de la bourse de Luxembourg. Ils portent un intérêt de 5.25 % par an.

Cet emprunt, constaté sous la rubrique « passifs subordonnés » du bilan, permet au Groupe de conserver une marge de solvabilité élevée dans un contexte de croissance de l'activité. Il permet de financer la croissance et de conserver des marges de développement.

4.2.4. Évolution du périmètre de combinaison

Outre les entrées des entités Skandia Life et Skandia Invest, deux SCI sont sorties du périmètre de la combinaison en 2015 :

- SCI Caumartin liquidée en 2015 (ex. agence de Paris)
- SCI EBB: cession de l'intégralité des parts détenues par APICIL Prévoyance fin 2015 aux institutions de Retraite du Groupe APICIL (EPHAD Tête d'Or)

Enfin, la mutuelle Premiris, combinée depuis 2014, et la mutuelle Micils ont fusionné avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015, dans le cadre d'une opération de fusion-absorption avec transfert de portefeuille.

4.2.5. Baisse du taux d'escompte des provisions mathématiques

Selon la réglementation, le taux technique (taux d'escompte des provisions mathématiques) doit être au plus égal à 60% du TME sur base semestrielle pour les garanties Vie, et au plus égal à 75% du TME sur base bisannuelle pour les garanties non-vie.

La baisse du taux d'escompte Non Vie entre 2014 (1,48%) et 2015 (0,96%) a impacté les provisions à la hausse pour environ 13,40M€ (dont 2,30M€ au titre du maintien de la garantie décès des personnes en arrêt de travail classé en VIE).

La baisse du taux d'escompte Vie entre 2014 (0,75%) et 2015 (0,50%) a impacté les provisions à la hausse pour environ 3,60M€.

Cet impact a été partiellement amorti par la reprise de la provision pour anticipation de la baisse du taux d'escompte qui avait été comptabilisée à la clôture 2014 pour 3,50M€.

4.2.6. Acquisition des activités françaises de Legal & General Group Plc

Le Groupe APICIL a signé en 2015 avec Legal & General Group un protocole d'accord portant sur l'acquisition des activités françaises du groupe britannique, portées par l'entité Legal & General Holding (France) S.A.

Legal & General France constitue un groupe de huit sociétés dont deux compagnies d'assurance, une banque privée, une société de gestion de portefeuille et une société dédiées aux transactions immobilières. Le groupe est basé à Paris et dispose de 19 bureaux sur tout le territoire. Il est spécialisé dans la gestion de l'épargne. Il a également développé une offre de produits dédiés aux entreprises, en matière de retraite, de santé-prévoyance et d'épargne salariale. Il dispose d'un portefeuille de 37 000 clients en épargne, de 4 000 entreprises clientes, et réalise un chiffre d'affaires (primes émises) de 372M€ en épargne et 215M€ en assurance santé-prévoyance.

Cette opération a été finalisée après obtention de l'autorisation des autorités de tutelles; Legal & Général Holding (France) et ses filiales seront consolidées dans les comptes du Groupe APICIL à compter de 2016. Legal & Général Holding (France) sera détenue à 100% par l'institution APICIL Prévoyance.

4.2.7. Autres informations

4.2.7.1. Adossement du GNP

Le Groupement National de Prévoyance (GNP), suite à sa dissolution actée par décision de l'ACPR en novembre 2014, a transféré l'ensemble de son portefeuille relatif à la couverture prévoyance et santé des branches professionnelles au Groupe Humanis qui devient par conséquent l'assureur de tous les régimes.

Le protocole de transfert prévoyait que les délégations de gestion historiques existantes entre le GNP et ses institutions membres (Humanis Prévoyance, APICIL Prévoyance, CIPREV et IPSEC) soient maintenues. Humanis cède en réassurance à chaque institution gestionnaire 100% des risques des CCN gérées. En définitive, la CNP, précédemment réassureur du GNP, reste rétrocessionnaire à 90% de l'ensemble des CCN avec mutualisation des résultats.

Le transfert en entrée de provision mathématique relatif à l'opération d'acceptation constaté dans les comptes 2014 s'établissait à 69,70M€. À la clôture 2015, un complément de transfert a été constaté pour 22,50M€.

Dans le cadre des nouvelles négociations ou de renouvellement des accords de branche, les institutions Humanis Prévoyance, APICIL Prévoyance, CIPREV et IPSEC ont choisi de mettre en commun des moyens pour le développement de ces activités d'assurance et de réassurance des branches professionnelles (GPP ADEIS). Dans ce cadre, cinq traités d'acceptation et deux traités de cession ont été mis en œuvre au cours de l'exercice 2015.

4.2.7.2. Acceptations mutuelle MIEL

Le Groupe APICIL et la Mutuelle MIEL se sont rapprochés dans le cadre d'un accord de partenariat stratégique qui a abouti à la mise en œuvre d'une couverture de réassurance en quote-part, permettant de conjurer une amélioration de la marge de solvabilité et une amélioration du résultat technique, et dont les modalités sont les suivantes au 1^{er} janvier 2015 :

- Un traité d'acceptation sur la cession des garanties Frais de Santé du portefeuille global hors « grand compte » à hauteur d'une quote-part de 50 %, assorti d'une clause de participation aux résultats.
- Un traité d'acceptation sur la cession des garanties Frais de Santé d'un « grand compte » à hauteur d'une quote-part de 20 % assorti d'une clause de participation aux résultats.

4.2.7.3. Appel d'offres ACS

Dans le cadre de l'appel à concurrence lancé par les pouvoirs publics, les membres d'Unalis (Mutuelles Intégrance, Micils, GRM et Miel) ont décidé de créer avec APICIL Prévoyance et 9 autres partenaires mutualistes une association visant à souscrire un contrat de frais de santé réservé aux bénéficiaires de l'aide à la complémentaire santé (ACS).

Cette association, baptisée ASACS (Association Solidaire d'Aide à la Complémentaire Santé), est la souscriptrice d'un contrat groupe à adhésion facultative ACS.

Afin de concrétiser cette offre commune, les mutuelles membres ont décidé de :

- signer une convention de coassurance pour mutualiser le risque, la mutuelle Micils étant l'apérateur ;
- partager des moyens pour l'accueil des prospects et utiliser la plateforme ACTIL (plate-forme de tiers payant et de réseaux de soins) pour garantir la qualité des services tout en maîtrisant les frais de gestion.

Les 14 coassureurs de cette association protègent environ 70 000 bénéficiaires de l'ACS sur l'ensemble du territoire national.

4.3. INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

En application du règlement n° 2000-05 du 7 décembre 2000 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code des Assurances et des Institutions de Prévoyance régies par le Code de la Sécurité Sociale, le périmètre de combinaison du Groupe APICIL est constitué par l'ensemble des entreprises qui sont, soit combinées entre elles, soit consolidées par l'une ou plusieurs des entreprises combinées.

Entreprises combinées

Selon l'article D.931-34 du Code de la Sécurité Sociale « constituent un ensemble soumis à l'obligation d'établir des comptes combinés deux ou plusieurs institutions de prévoyance ou unions d'institutions, entreprises soumises au contrôle de l'État en application de l'article L.310-1 ou L.310-1-1 du Code des Assurances, sociétés de groupe d'assurances mentionnées à l'article L.322-1-2 du Code des Assurances, mutuelles ou unions de mutuelles régies par le livre II du code de la mutualité se trouvant dans l'un des cas suivants :

1. Ces entités ont, en vertu d'accord entre elles, soit une direction commune soit des services communs assez étendus pour engendrer un comportement commercial, technique ou financier commun ;
2. Ces entités ont entre elles des liens de réassurance importants et durables en vertu de dispositions contractuelles, statutaires ou réglementaires. »

APICIL Prévoyance, institution de prévoyance, et la Mutuelle MICILS répondent aux premières conditions. Elles sont membres, directement ou indirectement, de l'association de gestion APICIL Gestion et partagent ainsi l'ensemble des moyens généraux du Groupe APICIL tant en termes de ressources humaines qu'en termes de moyens techniques.

La mutuelle Sud-Ouest Mutualité a rejoint le périmètre du Groupe APICIL en 2006 :

- la mutuelle Sud-Ouest Mutualité a procédé à une émission de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) pour un montant total de 5 000 000 € (cinq millions d'euros) souscrite par la mutuelle MICILS.
- la mutuelle Sud-Ouest Mutualité a adhéré à l'union de mutuelles du Groupe APICIL (UMIGA) ainsi qu'au GPP Confluent, puis à l'Union de Groupe Mutualiste UNALIS Mutuelles.

La Mutuelle INTEGRANCE, substituée par MICILS depuis le 1^{er} octobre 2009, a intégré le périmètre de combinaison en 2009. Elle est également membre de l'union de mutuelles du Groupe APICIL (UMIGA).

Ces entités, qui constituent le périmètre de base, ont signé une convention de combinaison désignant APICIL Prévoyance comme l'entité combinante.

Au-delà de ce périmètre, deux entités sont également combinées :

- APICIL UPESE Association qui partage des dirigeants en commun avec les entités du périmètre de base et fait appel aux mêmes moyens généraux du Groupe,
- Le GPP (Groupement Paritaire de Prévoyance) Confluent dont les membres sont APICIL Prévoyance, MICILS, APICIL Assurances et Sud-Ouest Mutualité.

Entreprises consolidées

Les entreprises sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées par une ou plusieurs entités comprises dans le périmètre de combinaison. Les entreprises dont le groupe APICIL détient le contrôle exclusif sont intégrées globalement.

APICIL Assurances, société anonyme à directoire et conseil de surveillance régie par le Code des Assurances, est consolidée par intégration globale du fait des liens capitalistiques qui la lie à APICIL Prévoyance. Cette dernière détient au 31 décembre 2015, 80 % du capital de l'entreprise d'assurance.

Skandia Life, société anonyme à conseil d'administration régie par le Code des Assurances, est consolidée par intégration globale du fait des liens capitalistiques qui la lie à APICIL Prévoyance par l'intermédiaire d'APICIL Assurances. Cette dernière détient au 31 décembre 2015, 100 % du capital de l'entreprise d'assurance. Skandia Life est une société Luxembourgeoise avec une succursale en France.

Skandia Invest, société anonyme à conseil d'administration, détenue à 100 % par APICIL Prévoyance est consolidée par intégration globale. Skandia Invest est une société Luxembourgeoise avec une succursale en France.

APICIL PRECI, Société par Actions Simplifiée, détenue à 100 % par APICIL Prévoyance est également consolidée par intégration globale.

Profinance, Société par Actions Simplifiée, cabinet de courtage détenu à 100 % par APICIL Prévoyance est consolidée par intégration globale.

Courtage & Systèmes, Société par Actions Simplifiée, détenue également à 100 % par APICIL Prévoyance est également consolidée par intégration globale.

SOM Conseils, Société par Actions Simplifiée, détenue par Sud-Ouest Mutualité (49 %), APICIL Prévoyance (40 %) et MICILS (11 %), est consolidée par intégration globale.

La SCI Joannes Carret, qui est crédit preneur de l'immeuble d'exploitation du Groupe APICIL à Lyon Vaise, est détenue par APICIL Prévoyance à hauteur de 70 % et par MICILS à hauteur de 30 %. Elle est consolidée par intégration globale.

La SCI du 8 mai, qui est détenue à 99,9 % par Sud-Ouest Mutualité, est consolidée par intégration globale.

Entreprises exclues du périmètre de combinaison

Les institutions de retraite complémentaire du Groupe APICIL sont exclues du périmètre. Elles font l'objet de comptes consolidés établis par les Fédérations Agirc et Arrco.

L'association APICIL Gestion et l'association ACTIL sont exclues du périmètre de combinaison car leurs résultats sont enregistrés pour leur quote-part dans les comptes individuels des entreprises combinées. D'autre part, ils ne disposent pas d'actifs ou de passifs significatifs dont la non-consolidation serait de nature à altérer l'image fidèle fournie par les comptes consolidés. Ce cas d'exclusion est prévu par l'article 1011 du Règlement n° 2000-05 du Comité de la Réglementation Comptable du 7 décembre 2000 relatif aux règles de consolidation et de combinaison applicables aux entreprises d'assurances.

Pour les mêmes raisons, l'Union Technique GPB et le GIE SOMINFO qui gèrent les moyens généraux de SOM sont exclus de la combinaison.

L'Union des Mutuelles du Groupe APICIL, UMIGA, a également été exclue du périmètre de combinaison. Son compte de résultat n'est constitué que d'éléments déjà pris en compte dans les entités du Groupe. Il en va de même des principaux éléments de son bilan.

Les SCI de placement détenues par les entités combinées sont exclues du périmètre de combinaison pour les raisons suivantes :

- elles sont détenues pour la représentation des engagements techniques d'assurances du Groupe ;

■ leurs résultats sont constatés dans l'exercice dans les résultats des entreprises combinées. Là encore, il s'agit d'un cas d'exclusion prévu par l'article 1011 du Règlement n° 2000-05 du Comité de la Réglementation Comptable.

Dans le cadre d'un portefeuille cantonné relatif aux produits d'épargne collectifs, APICIL Prévoyance détient un FCP dédié, détenu exclusivement en représentation des provisions techniques d'assurances Vie du canton. Il ne s'agit pas d'une participation stratégique.

Enfin, en vertu du principe de matérialité, une entité contrôlée ou sous influence notable peut être exclue du périmètre de combinaison si cette exclusion n'altère pas l'image fidèle des comptes combinés. Certaines participations répondant à ces critères ne sont pas consolidées (notamment APICIL Services Protection Sociale). Les titres de ces sociétés sont inscrits dans les titres de participation. La consolidation de l'ensemble de ces sociétés n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers combinés.

Définition des autres activités

Sont classées en autres activités :

- les activités de Skandia Invest (opérations d'investissement) ;
- les activités hors groupe d'APICIL UPESE Association (opérations d'intermédiaires) ;
- les activités hors groupe d'APICIL PRECI (opérations de courtage) ;
- les activités hors groupe de Profinance (opérations de courtage) ;
- les activités hors groupe de SOM Conseils (opérations de courtage) ;
- les activités hors groupe de Courtage & Systèmes (opérations de courtage) ;
- les résultats hors groupe provenant de la location des immeubles d'exploitation.

4.4. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

4.4.1. Méthodes de combinaison

La combinaison est une agrégation des comptes, après retraitements d'homogénéisation et élimination des comptes réciproques des entreprises constituant le Groupe combiné.

Pour les entreprises combinées, l'agrégation consiste en une addition du patrimoine et du résultat des entités. Le fonds d'établissement correspond alors au cumul des fonds et capital social de ces entités.

Les méthodes de consolidation utilisées sont :

- L'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif. Le contrôle exclusif résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote à l'assemblée. Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes combinés l'intégralité du patrimoine et des comptes de résultats de l'entité intégrée en faisant apparaître la part dans les capitaux propres et dans le résultat des intérêts du Groupe et des intérêts des associés minoritaires.
- La mise en équivalence lorsque le pourcentage de participation est supérieur à 20% mais n'est pas majoritaire (influence notable). Les titres détenus sont alors substitués par la quote-part de capitaux propres, y compris le résultat, détenue par le Groupe.

4.4.2. Date(s) de clôture des exercices des entités combinées

Toutes les entreprises incluses dans le périmètre clôturent leurs comptes au 31 décembre.

4.4.3. Méthodes préférentielles

Le Groupe applique les méthodes suivantes considérées comme préférentielles :

- Les coûts et prestations de retraites ainsi que les prestations assimilées (indemnités de départ, compléments de retraite, couverture médicale, prestation de maladie et prévoyance...) au bénéfice du personnel actif et retraité, mis à la charge du groupe combiné, sont provisionnés et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.
- Le Groupe n'a pas retraité les provisions d'assurances Vie comptabilisées dans les comptes sociaux pour les besoins de la combinaison. Néanmoins, la méthode préférentielle préconisée dans le règlement 2000-05 est respectée, les taux d'escompte retenus pour actualiser les provisions étant en effet au plus égaux aux taux de rendements prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

4.4.4. Résultat exceptionnel

Les produits et les charges de l'exercice sont classés au compte de résultat de manière à faire apparaître par différence les éléments du résultat courant et le résultat exceptionnel.

Le résultat exceptionnel exprime le résultat réalisé en raison des événements non récurrents, qui ont pris naissance au cours de l'exercice, dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise.

4.4.5. Méthodes et règles d'évaluation

4.4.5.1. Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les actifs et passifs identifiables sont inscrits au bilan consolidé à leur valeur d'entrée. Cette valeur d'entrée correspond à la valeur d'utilité à la date d'acquisition. Le principe de la valeur d'utilité n'interdit pas que les valeurs comptables puissent être représentatives de celle-ci.

Au cas d'espèce pour les acquisitions réalisées en 2015, les valeurs comptables des entreprises acquises sont représentatives de la valeur d'utilité à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition positif est inscrit à l'actif immobilisé et amorti sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

L'écart d'acquisition négatif doit être inscrit au passif des comptes consolidés au niveau des provisions pour risques et charges. Il est rapporté au résultat, selon un plan de reprises de provision, sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont entièrement amortis depuis le 31 décembre 2011.

Les écarts d'acquisition négatifs sont rapportés au résultat sur une durée de 4 ans.

4.4.5.2. Fonds de Commerce

Lors de l'acquisition des titres de Profinance SA, un écart d'évaluation, affecté en fonds de commerce, a été constaté pour 7,70M€, compte tenu de la valeur estimée de la clientèle.

Dans ses comptes sociaux 2011, APICIL Prévoyance a procédé à la dépréciation des titres de Profinance SA pour 2,8M€. Cette dépréciation a été affectée en combinaison à la dépréciation du fonds de commerce. D'autre part, il a été procédé en 2011 à un complément de dépréciation à hauteur de 1,2M€.

4.4.5.3. Les placements financiers

Terrains et constructions

Les placements immobiliers sont inscrits à leur prix d'achat ou de revient net de frais. Les coûts des travaux d'amélioration sont portés en augmentation des actifs concernés.

Chaque élément de l'actif ayant une utilisation différente ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement spécifique (selon règlement CRC 2002-10).

La valeur de réalisation de ces placements est déterminée en fonction d'expertises quinquennales actualisées annuellement par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

L'immeuble d'exploitation situé à Vaise fait l'objet d'un crédit bail immobilier, dont la SCI Joannès Carret est le crédit preneur. Ce bien immobilier a été traité au bilan et au compte de résultat de la combinaison comme s'il avait été acquis par emprunt. Cette méthode est considérée comme préférentielle par le règlement 2000-05 du Comité de la réglementation comptable.

Ces biens sont comptabilisés en immobilisations à l'actif du bilan. En contrepartie une dette financière a été inscrite au passif.

Les comptes individuels sont retraités afin d'annuler la charge de loyer par la constatation d'une charge financière et du remboursement progressif de la dette. Les biens objets du contrat font l'objet d'un plan d'amortissement.

Part de sociétés civiles immobilières

Les parts de sociétés civiles immobilières non cotées figurent pour leur prix d'achat, diminué le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

Titres à revenus variables

Les titres à revenu variable sont comptabilisés à leur coût historique : valeur d'acquisition hors frais ou valeur d'apport.

La valeur de réalisation des titres à revenu variable est déterminée selon la nature du titre concerné. Les titres cotés sont évalués au dernier cours de l'exercice. Les titres non cotés sont évalués en tenant compte de l'actif net de l'entreprise, corrigé des plus ou moins-values latentes, et de leur valeur probable de négociation dans le cadre de conditions normales de marché. Les parts d'OPCVM sont estimées selon la dernière valeur de rachat publiée.

Les dispositions contenues dans l'avis n° 2002-F du Conseil National de la Comptabilité du 18 décembre 2002 relatives aux provisions à caractère durable ont été appliquées.

Cet avis précise qu'une présomption de dépréciation à caractère durable (pour les titres autres que les titres amortissables) existe si le placement (non immobilier) a été en moins value latente significative durant la période de six mois consécutifs précédant l'arrêt des comptes.

Le niveau de moins values latentes significatives peut être défini pour les actions françaises en fonction de la volatilité constatée, soit 20% de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30% lorsque les marchés sont volatils.

Le Groupe APICIL a appliqué le critère de 20% pour la clôture 2015, en ligne avec la position de place.

Néanmoins, la comptabilisation d'une provision pour dépréciation à hauteur de la moins-value latente constatée sur ces titres n'a pas de caractère obligatoire. Chaque titre présumé à déprécier peut faire l'objet d'une analyse spécifique. La valeur d'inventaire recouvrable des titres concernés peut être notamment étudiée de manière prospective en prenant en compte la capacité de l'entreprise à détenir ces placements sur un horizon long terme.

Pour évaluer le montant de la dépréciation à caractère durable à constater, la valeur vénale a été généralement retenue, même si les entités n'ont pas l'intention de céder les titres à brève échéance.

À noter, certains titres obligataires sont à caractère perpétuel et ne sont remboursés qu'à l'option de l'émetteur. Pour cette catégorie de titres notamment, une valeur recouvrable tenant compte de l'horizon de détention des titres peut être calculée en cas de risque de dépréciation généré par la seule référence à la valeur boursière.

La valeur recouvrable combine alors :

- la valeur de marché, actualisée à un taux égal au taux sans risque, auquel on ajoute le « spread » observé sur le marché pour l'actif concerné et estimé de façon prudente ;
- et
- l'horizon de détention dépendant à la fois de la rotation observée sur les actifs du canton et de la durée des passifs investis.

Titres à revenus fixes

Les titres à revenus fixes sont comptabilisés pour leur prix d'achat hors coupon couru.

Les moins-values latentes éventuelles de ces actifs, relevant de l'article R.332-19 ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation. Cependant, quand il est considéré que le débiteur ne respectera pas, en partie ou en totalité, ses engagements, une provision est constituée à concurrence.

Les prêts et autres créances font l'objet de provisions spécifiques en cas de risque de défaillance ou de contrepartie.

La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du titre est rapportée au résultat, selon une méthode actuarielle, sur la durée restant à courir jusqu'à la date du remboursement.

Au bilan, les différences sur les prix de remboursement à percevoir et l'amortissement des différences sur les prix de remboursement sont inscrites dans le poste « Placements ». Les intérêts acquis et non échus sont enregistrés au compte de résultat.

Unités de comptes

Les contrats en unités de compte figurent au bilan en valeur de marché.

4.4.5.4. La réserve de capitalisation

Cette réserve est classée dans les fonds propres combinés du Groupe. Les mouvements de l'exercice pour les dotations et les reprises sont éliminés.

4.4.5.5. Les opérations techniques d'assurance

Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

Du côté de l'assureur, l'engagement correspond à la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement du capital.

Du côté de l'assuré, il s'agit de la valeur actuelle des primes pures restant à payer, augmentée, le cas échéant, des frais de gestion à l'exclusion des frais d'acquisition, corrigée de la probabilité de versement de ces cotisations.

Les tables de mortalité utilisées sont reconnues comme adéquates : ce sont soit les tables réglementaires, soit des tables d'expérience certifiées par un actuaire indépendant.

Provisions pour participations aux bénéfices

Les provisions pour participations aux bénéfices se composent d'une provision pour participations aux bénéfices exigibles et éventuellement d'une provision pour participations aux bénéfices différées.

La provision pour participations aux bénéfices exigibles comprend les montants identifiables, issues d'obligations réglementaires ou contractuelles, destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices, dans la mesure où ces montants n'ont pas été crédités au compte de l'assuré ou inclus dans le poste provisions d'assurance Vie.

La provision pour participations aux bénéfices différées comprend la provision pour participations aux bénéfices inconditionnelles qui est enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés et la provision pour participations aux bénéfices conditionnelles dont l'enregistrement de la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement.

Une provision pour participations aux bénéfices différées relative aux opérations d'élimination des mouvements de la réserve de capitalisation en combinaison a été constituée. En effet, les pronostics macroéconomiques anticipent des scénarii à moyen terme de hausse des taux obligataires. Or, en cas de cession en moins-values des titres affectant la réserve de capitalisation, cette reprise affectera le montant des participations aux excédents distribué aux participants.

Il a été mené une analyse de l'ensemble des portefeuilles Épargne pour déterminer la quote-part de moins-values obligataires susceptible d'être concrétisée avec une forte probabilité. Le taux de participation aux excédents contractuellement défini pour les contrats placés sur les cantons concernés permet alors de définir un montant de participation aux excédents à provisionner.

La quote-part est déterminée en combinant les critères suivants :

- situation de collecte nette négative ;
- taux de rendements futurs attendus (TAC) ;
- instructions de politique de gestion financière déclinées en commissions financières ;
- existence d'un instrument de couverture ;
- nature du canton (l'élimination des mouvements de la réserve de capitalisation relative aux opérations réalisées sur un plan d'épargne retraite populaire (PERP) et de son homologue d'entreprise (PERE) doit donner

lieu à constatation d'une participation aux bénéfices différée inconditionnelle réglementaire).

Au 31 décembre 2015, la provision pour participations aux bénéfices différées a été complétée à hauteur de 3228K€, portant le stock à 50001K€ à fin 2015.

Pour cette clôture, et comme les années précédentes, les provisions pour égalisation constatées dans les comptes individuels au titre des contrats spécifiques avec clause de participation aux résultats et calcul de provision pour égalisation des risques ont été retraités en provisions pour participations aux bénéfices, ces provisions représentant des engagements certains pour le Groupe car définitivement acquis aux participants de ces contrats.

Provision pour aléas financiers

La provision pour aléas financiers est destinée à compenser la baisse de rendement de l'actif. Elle est constituée dès lors que les intérêts garantis sont globalement supérieurs à 80% du taux de rendement des actifs.

La réglementation exige de comparer :

- d'une part, le taux de rendement réel des actifs diminué d'un cinquième ;
- d'autre part le taux moyen d'actualisation égal au rapport du montant total des intérêts techniques sur le montant moyen des provisions mathématiques.

Si le 1^{er} terme est inférieur au deuxième, il y a alors lieu de procéder au recalcul des provisions mathématiques en actualisant les paiements futurs à l'aide d'un des trois taux autorisés par la réglementation.

Pour l'exercice 2015, le Groupe n'a pas eu à constituer une telle provision.

Provision d'égalisation

À l'exception des provisions pour égalisation des contrats particuliers évoqués précédemment, seules les provisions constituées dans les comptes statutaires ayant pour objet de faire face à des événements caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé (risques atomiques, macroéconomiques, naturels, de pollution) sont conservées dans les comptes combinés. Aucune provision n'était dans ce cas au 31 décembre.

4.4.5.6. Provision pour risque d'exigibilité

La provision pour risque d'exigibilité comptabilisée dans les comptes sociaux est éliminée dans les comptes combinés (néant au 31 décembre 2015).

En effet, cette provision couvre la moins value latente globale persistant sur le portefeuille de placements, hors titres à revenus fixes, après constitution des provisions pour dépréciation à caractère durable. Par conséquent, il est considéré que le risque d'exigibilité est déjà pris en compte lors de l'évaluation des provisions à caractère durable.

4.4.5.7. Les opérations de réassurance

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traité par traité, sans décalage d'exercice, sur la base des informations transmises par les cédantes ou, en l'absence d'informations suffisantes, sur la base d'estimations.

Les provisions techniques correspondent aux montants indiqués par les cédantes.

Les cessions en réassurance sont comptabilisées conformément aux clauses des traités. La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée selon les mêmes méthodes que les provisions techniques brutes.

Les titres reçus en nantissement et leur engagement de restitution sont portés au tableau des engagements reçus et donnés.

Les opérations de réassurance interne au Groupe ont été éliminées. Ainsi les opérations d'acceptations dans APICIL Assurances concernant la réassurance de produits d'Épargne de la Mutuelle MICILS ont été neutralisées.

4.4.5.8. Les opérations de substitution

Les opérations de substitution interne au Groupe ont été éliminées. Ainsi les opérations reçues en substitution dans MICILS relatives à la Mutuelle INTEGRANCE ont été neutralisées.

4.4.5.9. Les impôts différés

Les impôts sur les bénéfices regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés des entités soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun et au taux réduit.

Une différence temporaire, source d'impôt différé, apparaît dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Les soldes d'impôts différés Actif et Passif éventuels figurent isolément au Bilan combiné, respectivement dans le poste « comptes de régularisation — Actif » et le poste « provisions pour risques et charges ».

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable sur la base des éléments suivants :

- décalage temporaire entre résultat comptable et résultat fiscal ;
- différence entre la valeur comptable consolidée et la valeur fiscale des actifs et passifs ;
- déficits fiscaux reportables ;
- plus-values en sursis d'imposition ;
- retraitements de combinaison.

En cas de situation nette fiscale passive, les impôts différés sont systématiquement comptabilisés par exercice estimé d'exigibilité. En revanche, en cas de situation nette fiscale active, un impôt différé n'est comptabilisé que lorsque la société anticipe des résultats fiscaux bénéficiaires suffisamment importants pour permettre de couvrir l'imposition différée.

Au cas particulier, le Groupe est en situation fiscale différée active, notamment en raison des mesures d'atténuation prévues dans le cadre de l'entrée en fiscalité des institutions de prévoyance et des mutuelles. Ces actifs d'impôts dépendent pour leur réalisation de bénéfices futurs. Par prudence, aucun actif d'impôt n'a été comptabilisé.

4.4.5.10. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées conformément aux dispositions du règlement CRC 00-06 relatif aux passifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2002. Elles sont déterminées pour chaque société combinée et consolidée. Ces provisions sont destinées à faire face à des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

Sont généralement inclus dans ce poste, les provisions pour litiges, les provisions pour engagements de retraites, les provisions pour médailles du travail, les provisions pour gros entretiens.

Les écarts d'acquisition négatif sont comptabilisés sous cette rubrique.

Engagements de retraite

Au 31 décembre 2015, les principaux engagements du Groupe en matière d'indemnités de départ en retraite, en application de la convention collective, fait l'objet d'un contrat souscrit auprès d'APICIL Prévoyance. L'opération intra-groupe d'assurance fait l'objet d'un retraitement afin de la présenter conformément aux autres engagements non couverts par un contrat d'assurance (provision pour risques et charges).

Provision pour médaille du travail

La recommandation du Conseil National de la Comptabilité n° 2203-R.01 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires a expressément exclu de son champ d'application les médailles du travail. En conséquence, les médailles du travail entrent dans celui du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2000-06 sur les passifs qui conduit à constituer des provisions au titre de ces engagements dans les comptes individuels des sociétés consolidées.

Au 31 décembre 2015, le Groupe a couvert l'essentiel de ses engagements en souscrivant un contrat d'assurance auprès d'APICIL Prévoyance. De la même façon que pour les engagements de retraite, l'opération intra-groupe d'assurance fait l'objet d'un retraitement afin de la présenter conformément aux autres engagements non couverts par un contrat d'assurance (provision pour risques et charges).

4.4.5.11. Ventilation des produits financiers

Le compte de résultats combiné ventile l'ensemble des produits financiers relatifs aux activités d'assurances entre Vie et Non Vie. S'agissant des produits financiers générés par les fonds propres et classés dans les comptes sociaux en compte de résultat non technique, ils ont été répartis entre Vie et Non Vie en fonction du besoin de marge dans chaque catégorie des entités exerçant une activité d'assurance.

4.5. FISCALITÉ

4.5.1. Régime fiscal

Les SA faisant partie du périmètre de la combinaison comptable, sociétés commerciales (APICIL Assurances, Skandia Life, Skandia Invest et les cabinets de courtage), sont soumises depuis l'origine à l'Impôt société.

Les Institutions de Prévoyance et les Mutuelles relevant du Livre II du code de la mutualité sont entrées en fiscalité de droit commun au 1^{er} janvier 2012.

Cette entrée en fiscalité s'est traduite par :

- Un impôt sur les résultats imposés au taux de droit commun (en 2015, taux normal IS à 33,1/3% + éventuelle contribution sociale à 3,3% + éventuelle contribution exceptionnelle à 10,7%, soit jusqu'à 38%) ;
- De nouveaux impôts et taxes : Contribution économique

territoriale (CET), Impôt forfaitaire annuel (IFA), Taxe d'apprentissage, Taxe sur les excédents de provisions.

Néanmoins, l'entrée en fiscalité était assortie d'un assujettissement progressif à l'impôt sur les sociétés : en présence d'un bénéfice fiscal, l'impôt sur les sociétés était exigible à hauteur de 40% de son montant en 2012 et de 60% en 2013, sous réserve de constituer une réserve spéciale de solvabilité lors de l'affectation des résultats. L'impôt sur les sociétés s'applique à l'ensemble des résultats depuis 2014.

Le principe de l'entrée en fiscalité est basé sur un bilan d'entrée établi au 1^{er} janvier 2012. Ce bilan a été établi à partir du bilan comptable au 31 décembre 2011 et en application des mesures d'accompagnement prévues par la lettre de la DLF du 26 décembre 2012.

Les actifs immobiliers ou financiers ont été valorisés au bilan d'entrée à la plus élevée des deux valeurs suivantes : valeur vénale à la date d'entrée en fiscalité ou valeur brute d'acquisition au bilan comptable. L'éventuel écart de réévaluation fiscale résultant de la différence positive entre la valeur vénale et la valeur nette comptable du bien à la date d'entrée en fiscalité fait l'objet d'un suivi extracomptable. L'éventuelle dépréciation d'un actif inscrit au bilan d'entrée est déterminée par référence à la valeur fiscale de l'actif à cette date.

Les provisions au passif, principalement les provisions techniques, ont fait l'objet d'un classement au bilan d'entrée selon qu'elles correspondent à des provisions ou charges fiscalement déductibles ou non en application des textes en vigueur. Toute provision classée comme non déductible ne fera pas l'objet d'une taxation lors de sa reprise, inversement une provision déductible sera imposée lors de sa reprise, la charge réelle couverte étant elle-même déduite du résultat imposable.

4.5.2 Intégration fiscale

APICIL Prévoyance s'est constituée depuis le 1^{er} janvier 2012 tête de groupe d'intégration fiscale (régime des articles 223 A et suivants du CGI), avec un périmètre très proche de celui de la combinaison comptable.

Pour le calcul de l'impôt sur les sociétés dans l'intégration fiscale, chaque société intégrée verse à la société tête de groupe, à titre de participation au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe, et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposable.

sable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont la société aurait bénéficié en l'absence d'intégration. Il en est de même pour les contributions afférentes à l'impôt sur les sociétés.

Les économies d'impôts réalisées par le Groupe, notamment grâce aux déficits, sont conservées chez la société tête de groupe, et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Chaque société intégrée enregistre la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration. Au titre de l'exercice où les sociétés intégrées redeviendront bénéficiaires, la société tête de groupe supportera alors une charge d'impôt.

Depuis 2013, compte tenu de l'entrée du Groupe Humanis à hauteur de 20% dans le capital social d'APICIL Assurances, la filiale est sortie du périmètre de l'intégration fiscale.

Les entités Skandia Life et Skandia Invest ne font pas partie du périmètre de l'intégration fiscale en 2015.

La charge d'impôt du groupe s'est élevée à 10899K€, dont 2844K€ au titre du groupe d'intégration fiscale et 8055K€ pour la Compagnie d'Assurances APICIL Assurances.

Annexes au Bilan

4.5.1.1. Actifs incorporels

en K€

Actifs incorporels	N			N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
Frais d'établissement	1	1	0	0
Fonds de commerce	8 701	4 064	4 637	4 637
Logiciels	28 443	25 943	2 500	2 821
Droit au bail	655	0	655	659
Autres	1 073	-577	1 650	119
Total	38 875	29 431	9 443	8 236

4.5.1.2. Placements des entreprises d'assurance

en K€

État récapitulatif des placements	Valeur brute	Amortissements et provisions Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins-value latente
Placements immobiliers	203 572	14 766	188 806	245 793	56 986
Actions et titres à revenus variables	71 194	2 429	68 765	93 192	24 428
Parts d'O.P.C.V.M d'actions	775 551	2 083	773 468	597 544	-175 924
Obligations et autres titres à revenus fixes	4 060 480	3 920	4 056 560	4 296 212	239 652
Parts d'O.P.C.V.M obligataires	361 453	0	361 453	365 239	3 786
Autres placements	975	17	958	283 608	282 650
Prêts	60 937	19	60 917	17 360	-43 558
Dépôts	88 095	0	88 095	64 089	-24 006
Total	5 622 257	23 235	5 599 022	5 963 035	364 013
Part des placements d'assurance Non Vie	1 038 411	3 144	1 035 266	1 088 895	53 629
Part des placements d'assurance Vie	4 536 346	11 380	4 524 966	4 817 910	292 944

4.5.1.3. Placements représentant les engagements en unités de compte en K€

	Valeur brute	Amortissements et provisions Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins-value latente
Placements immobiliers	149 734	0	149 734	149 734	0
Titres à revenu variable et assimilés	11 662	0	11 662	11 662	0
Parts d'O.P.C.V.M d'actions	518 670	0	518 670	518 670	0
Obligations et autres titres à revenus fixes	212 499	0	212 499	212 499	0
Parts d'O.P.C.V.M obligataires	1 338 089	0	1 338 089	1 338 089	0
Total	2 230 655	0	2 230 655	2 230 655	0

4.5.1.4. Placements des autres entreprises en K€

	Valeur brute	Amortissements et provisions Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins-value latente
Terrains	0	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours	493	321	171	0	-171
Titres de participations	36	0	36	62	26
Titres immobilisés	2 338	1	2 337	2 419	82
Autres créances immobilisées	12 009	0	12 009	12 000	-9
Valeurs mobilières de placements	6 109	0	6 109	6 087	-23
Total	20 985	323	20 662	20 567	-95

4.5.1.5. Titres mis en équivalence

Néant

4.5.1.6. Parts des cessionnaires et retro-cessionnaires dans les provisions techniques en K€

	Activités non-vie	Activités vie	Total N	Activités non-vie	Activités vie	Total N-1
Ventilation des provisions techniques	127 951	81 628	209 579	101 443	75 437	176 880

Provisions par nature	Activités non-vie	Activités vie	Total N	Activités non-vie	Activités vie	Total N-1
Provisions pour sinistres à payer	77 294	23 991	101 285	89 520	36 286	125 806
Provisions mathématiques de rentes	50 314	36 735	87 049	11 866	31 060	42 926
Autres provisions techniques	344	20 901	21 245	58	8 090	8 148
Total	127 951	81 628	209 579	101 443	75 437	176 880

4.5.1.7. Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance en K€

Ventilation par activité	Exercice n		
	Brut	Dépréciation	Net
Primes acquises non émises	0	0	0
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	171 432	2 951	168 482
Créances nées d'opérations de réassurance	72 107		72 107
Total	243 539	2 951	240 588

Créances à moins d'un an : 229 604 K€
Créances de 1 an à 5 ans : 10 984 K€

en K€

Ventilation par activité	Exercice n-1		
	Brut	Dépréciation	Net
Primes acquises non émises	0	0	0
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	158 341	3 116	155 225
Créances nées d'opérations de réassurance	50 301	0	50 301
Total	208 642	3 116	205 526

Créances à moins d'un an : 196 181 K€
Créances de 1 an à 5 ans : 9 345 K€

4.5.1.8. Créances sur les entreprises du secteur bancaire

en K€

	Exercice n	Exercice n-1
Avoirs en banques des entreprises d'assurances	60 652	40 880
Avoirs en banques des autres entreprises	2 601	3 450
Total	63 253	44 330

Toutes les créances sont à moins d'un an.

4.5.1.9. Autres créances

en K€

	N			N-1 net
	Brut	Provisions	Net	
Personnel et comptes rattachés	39	0	39	33
Entreprises d'assurance	37	0	37	32
Autres entreprises	2	0	2	2
État, organismes sociaux	26 587	0	26 587	9 647
Entreprises d'assurance	26 504	0	26 504	9 191
Autres entreprises	83	0	83	456
Créances sur opérations pour compte de tiers	15 684	7	15 676	4 986
Entreprises d'assurance	11 749	0	11 749	1 719
Autres entreprises	3 935	7	3 927	3 267
Autres créances	88 984	190	88 794	45 033
Entreprises d'assurance	73 762	190	73 572	38 411
Autres entreprises	15 222	0	15 222	6 621
Total	131 293	197	131 096	59 699

4.5.1.10. Autres actifs

en K€

	N			N-1 net
	Brut	Provisions	Net	
Immobilisations corporelles	4 641	3 430	1 210	750
Entreprises d'assurance	4 641	3 430	1 210	750
Autres entreprises	0	0	0	0
Total	4 641	3 430	1 210	750

4.5.1.11. Compte de régularisation – Actif

en K€

	Exercice n	Exercice n-1
Frais d'acquisitions reportés	622	22
Entreprises d'assurance	622	22
Autres entreprises	0	0
Charges de gestion constatées d'avance	2 735	1 458
Entreprises d'assurance	2 008	530
Autres entreprises	727	928
Intérêts courus non échus	72 783	66 976
Entreprises d'assurance	72 751	66 936
Autres entreprises	32	40
Autres	4 327	2 380
Entreprises d'assurance	4 327	2 380
Total	80 467	70 836

4.5.2.1. Capitaux propres du Groupe

en K€

	Fonds équivalents	Réserves combinées	Résultat de l'exercice	Report à nouveau	Autres Fonds Mutualiste	Total des capitaux propres
Situation à la clôture N-2	15 991	822 834	28 076	2 531	0	869 432
Affectation du résultat N-2		26 090	-28 076	1 986		0
Mouvements sur les réserves		5	0	0	0	5
Mvmts sur les réserves Intégration au périmètre		0	0	0		0
Mvmts sur les réserves Sortie du périmètre		0	0	0		0
Résultat de l'exercice N-1		0	40 218	0		40 218
Situation à la clôture N-1	15 991	848 929	40 218	4 517	0	909 655
Affectation du résultat N-1		38 700	-40 218	1 518		0
Mouvements sur les réserves		-5 371				-5 371
Mvmts sur les réserves Intégration au périmètre		3 913				3 913
Mvmts sur les réserve Sortie du périmètre		-1 418		-2 000		-3 418
Résultat de l'exercice N			38 612			38 612
Situation à la clôture N	15 991	884 753	38 612	4 035	0	943 391

Contribution des entreprises combinées aux capitaux propres (part du Groupe)

en K€

	Résultats nets	Capitaux propres	Total
APICIL Prévoyance	13 530	628 683	642 213
Mutuelle MICILS	11 122	208 874	219 996
Skandia Life	2 186	-4 725	-2 539
Skandia Invest	-710	0	-710
Sud-Ouest Mutualité	739	12 556	13 295
Intégrance	3 214	27 895	31 109
APICIL Assurances	6 206	48 063	54 269
APICIL UPESE Association	463	5 950	6 413
GPP	0	0	0
APICIL PRECI	93	224	317
Profinance	698	-5 540	-4 841
Courtage et Systemes	861	-10 814	-9 954
SOM Conseils	14	44	58
SCI du 8 mai	-3	-5 336	-5 339
SCI Joannes Carret	409	-1 094	-685
SCI EBB	-211	0	-211
Total	38 612	904 779	943 391

4.5.2.2. Provisions techniques

en K€

Ventilation des provisions techniques	N			N-1 net
	Non-vie	Vie	Total	
Provisions brutes de cessions en réassurance				
Provisions pour primes non acquises	0	0	0	0
Provisions pour sinistres à payer	388 587	74 095	462 681	456 505
Provisions d'assurance vie	0	4 001 406	4 001 406	3 500 604
Participation aux bénéfices	7 886	151 720	159 607	130 803
Provision pour égalisation	0	-1 081	-1 081	-1 135
Provisions mathématiques de rentes	255 572	0	255 572	233 849
Autres provisions techniques	56 222	290	56 512	14 060
Total	708 267	4 226 430	4 934 697	4 334 687

Ventilation des provisions techniques	N			N-1 net
	Non-vie	Vie	Total	
Part des réassureurs dans les provisions techniques				
Provisions pour primes non acquises	0	0	0	0
Provisions pour sinistres à payer	77 294	23 991	101 285	125 806
Provisions d'assurance vie	0	36 735	36 735	31 060
Participation aux bénéfices	0	0	0	0
Provision pour égalisation	299	8 307	8 606	7 812
Provisions mathématiques de rentes	50 314	0	50 314	11 702
Autres provisions techniques	45	12 595	12 640	499
Total	127 951	81 628	209 579	176 880

Ventilation de la provision pour participation des bénéficiaires

	N	N-1
Provision exigible	109 605	84 030
Provision différée inconditionnelle	0	0
Provision différée conditionnelle	50 001	46 774
Total	159 607	130 803

4.5.2.3. Provisions pour risques et charges

en K€

	N-1	Dotations	Reprises	N
Provision pour impôts différés passifs	0	0	0	0
Provision pour pensions et obligations similaires	0	0	0	0
Provision pour risque d'irrécouvrabilité de créance	0	0	0	0
Provision pour contentieux en cours	0	0	0	0
Écart d'acquisition	0	7 918	0	7 919
Provision pour gros entretiens	250	42	4	288
Autres provisions	18 317	7 848	157	26 499
Total	18 567	15 808	161	34 706

4.5.2.4. Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

en K€

	N	N-1
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	27 571	18 210
Dettes nées d'opérations de réassurance	22 805	13 852
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	10 460	8 416
Total	60 836	40 478

Toutes les dettes nées d'opérations d'assurance directe et d'opérations de réassurance sont à moins d'un an.
Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs sont à plus d'un an.

4.5.2.5. Dettes envers les entreprises du secteur bancaire

en K€

	N	N-1
Dettes envers des établissements de crédit des entreprises d'assurances	2 694	53 926
Dettes envers des établissements de crédit des autres entreprises	40 095	8 636
Total	42 789	62 562

Dont de 1 à 5 ans		
Entreprises d'assurances	8 195	6 095
Autres entreprises	126	250
Dont à plus de 5 ans		
Entreprises d'assurances	29 903	32 167
Autres entreprises		
Dont Emprunts bancaires à taux fixe		
Entreprises d'assurances		
Autres entreprises		
Dont Emprunts bancaires à taux variable ou révisable		
Entreprises d'assurances	38 098	38 262
Autres entreprises	126	250

4.5.2.6. Autres dettes

en K€

	N	N-1
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 963	1 989
Entreprises d'assurances	966	994
Autres entreprises	997	995
Personnel et comptes rattachés	4 016	1 511
Entreprises d'assurances	3 727	1 441
Autres entreprises	288	70
État et organismes sociaux	28 852	24 855
Entreprises d'assurances	28 121	24 536
Autres entreprises	731	319
Dettes pour opérations pour comptes de tiers	1 775	5 584
Entreprises d'assurances	1 450	5 284
Autres entreprises	325	301
Autres dettes	102 500	47 796
Entreprises d'assurances	93 312	43 973
Autres entreprises	9 188	3 822
Total	139 106	81 735

4.5.3. Engagements reçus et donnés

en K€

	N	N-1
Engagements reçus	150 000	150 000
Engagements donnés	49 023	46 190
Avals, cautions et garanties de crédits	12 250	373
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	0	0
Autres engagements donnés (*)	36 773	45 817
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	107 956	70 253
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	0	0
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance ou unions	0	0
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers	0	0

Annexes au compte de résultat

4.5.4.1.a. Produits financiers nets de charges

en K€

	Non-vie	Vie	N	N-1
Revenus des placements	17 072	139 856	156 929	155 311
Autres produits des placements	4 289	12 832	17 121	20 642
Produits provenant de la réalisation des placements	21 840	54 747	76 587	90 238
Ajustements ACAV (plus-values)	0	147 410	147 410	50 330
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-1 324	-4 490	-5 814	-5 959
Autres charges de placements	-1 809	-14 595	-16 404	-22 451
Pertes provenant de la réalisation des placements	-3 065	-20 601	-23 666	-21 726
Ajustements ACAV (moins-values)	0	-58 060	-58 060	-18 912
Produits financiers nets de charges	37 004	257 099	294 104	247 474

4.5.4.1.b. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel 2015 est une perte de 1 227 K€ qui provient essentiellement :

- une charge exceptionnelle liée à la fusion Premiris chez MICILS pour 1 768 K€ ;
- des produits sur exercices antérieurs de Courtages et Systèmes pour 663 K€.

4.5.4.2. Autres informations

Sous traitance relative à des charges de personnel

en K€

	N	N-1
Charges de personnel (*)	89 557	65 500
Dont en direct	26 815	14 347
Dont par l'intermédiaire d'une association de moyen ou un GIE	62 742	51 153
Effectifs (nombre)	1 285	1 122
Non cadres	861	846
Cadres	424	276

4.5.4.3. Compte de résultat technique de l'activité Non-vie

en K€

	N			N-1
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Cotisations acquises	817 272	-63 458	753 814	709 160
Cotisations	817 272	-63 458	753 814	709 160
Variation des cotisations non acquises	0	0	0	0
Part du compte technique dans les produits nets de placements	16 618	0	16 618	19 571
Autres produits techniques	832	0	832	5 289
Charges des sinistres	-671 331	17 985	-653 346	-593 936
Prestations et frais payés	-651 373	30 720	-620 652	-578 456
Charges des provisions pour sinistres	-19 959	-12 736	-32 694	-15 481
Charges autres provisions techniques	-58 376	38 274	-20 102	-6 147
Participation aux résultats	-6 918	8 154	1 236	-6 036
Frais d'acquisition et d'administration	-92 951	6 314	-86 637	-84 377
Frais d'acquisition	-66 924	0	-66 924	-65 665
Frais d'administration	-26 028	0	-26 028	-22 770
Commissions reçues des réassureurs	0	6 314	6 314	4 058
Autres charges techniques	-15 120	0	-15 120	-13 688
Variation de la provision pour égalisation	1 052	-32	1 019	1 384
Résultat technique de l'assurance non-vie	-8 923	7 237	-1 686	31 219
Participation des salariés	0	0	0	0
Produits nets des placements hors part du compte technique	20 385	0	20 385	17 465
Élimination des opérations intersectorielles ¹	0	0	0	0
Résultat de l'exploitation courante	11 463	7 237	18 700	48 684

1. Cette ligne précise le montant des opérations intersectorielles qui ont été éliminées en application des principes d'homogénéité dans les comptes combinés, dans le cas où ces éliminations ne sont pas reprises dans les lignes précédentes.

4.5.4.4. Compte de résultat technique de l'activité Vie

en K€

	N			N-1
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Cotisations	821 457	-34 197	787 261	469 317
Part du compte technique dans les produits nets de placements	146 862	0	146 862	167 588
Ajustements ACAV (plus-values)	147 410	0	147 410	50 330
Autres produits techniques	30 969	0	30 969	3 313
Charges des sinistres	-589 175	7 423	-581 752	-320 240
Prestations et frais payés	-606 981	19 267	-587 714	-312 682
Charges des provisions pour sinistres	17 806	-11 844	5 962	-7 559
Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques	-236 658	5 675	-230 983	-138 650
Provisions d'assurance vie	-152 622	963	-151 659	-120 465
Provisions en UC	-84 082	4 712	-79 370	-15 688
Autres provisions techniques	45	0	45	-2 498
Participation aux résultats	-153 314	4 949	-148 365	-157 362
Frais d'acquisition et d'administration	-63 911	11 984	-51 927	-28 939
Frais d'acquisition	-39 366	0	-39 366	-28 980
Frais d'administration	-24 545	0	-24 545	-10 314
Commissions reçues des réassureurs	0	11 984	11 984	10 355
Ajustement ACAV (moins-values)	-58 060	0	-58 060	-18 912
Autres charges techniques	-21 813	0	-21 813	-5 618
Résultat technique de l'assurance Vie	23 768	-4 166	19 602	20 826
Participation des salariés	0	0	0	0
Produits nets des placements hors part du compte technique	20 887	0	20 887	11 431
Élimination des opérations intersectorielles ¹	0	0	0	0
Résultat de l'exploitation courante	44 655	-4 166	40 489	32 257

1. Cette ligne précise le montant des opérations intersectorielles qui ont été éliminées en application des principes d'homogénéité dans les comptes combinés, dans le cas où ces éliminations ne sont pas reprises dans les lignes précédentes.

4.5.4.5. Compte d'exploitation des autres activités

en K€

	N	N-1
	Opérations nettes	Opérations nettes
Chiffres d'affaires	3 468	2 994
Autres produits d'exploitation	1 555	1 450
Achats consommés	0	0
Charges de personnel (y compris la participation des salariés)	0	0
Autres charges d'exploitation	-706	-1 450
Impôts et taxes	-353	-262
Dotations aux amortissements et provisions	-1 228	-787
Résultat d'exploitation	2 736	1 945
Charges et produits financiers	-1 622	-1 382
Élimination des opérations intersectorielles	0	0
Résultat de l'exploitation courante	1 114	564

4.5.4.6. Autres informations sectorielles

en K€

	Cotisations		Provisions techniques brutes	
	N	N-1	N	N-1
Cat. 1 — Op. de Capitalisation à Cot. unique ou Versements libres	3	165	10 428	10 277
Cat. 3 — Op. Indiv. Temporaires Décès	2 807	2 358	2 946	2 252
Cat. 4 — Op. Indiv. Autres à Cotisations Uniques	394 610	337 953	3 236 909	2 762 509
Cat. 5 — Op. Indiv. Autres à Cotisations Périodiques	1 249	1 220	6 343	6 040
Cat. 6 — Opérations collectives en cas de Décès	65 642	62 833	220 317	206 210
Cat. 7 — Opérations Collectives en cas de Vie	28 481	26 484	662 696	646 108
Cat. 8 — Op. d'Ass. Vie ou de Capitalisation en UC	313 990	56 961	2 230 545	770 456
Cat. 11 — Plan Épargne Retraite Populaire	4 268	4 205	21 887	17 551
Cat. 19 — Acceptations en réassurance	10 406	29 957	48 887	50 190
Total opérations vie	821 457	522 137	6 440 959	4 471 594
Cat. 20 — Dommages corporels — Op. Indiv.	197 003	203 759	27 198	30 279
Cat. 21 — Dommages corporels — Op. Collectives	522 264	491 541	506 490	471 124
Cat. 39 — Acceptations en réassurance	98 006	104 146	194 197	134 941
Total opérations non-vie	817 272	799 446	727 885	636 344
Total activités assurances	1 638 729	1 321 583	7 168 844	5 107 938

Annexe — Autres informations

4.6. AUTRES INFORMATIONS

4.6.1. Réserves de capitalisation

Le montant des réserves de capitalisation incluses dans les réserves combinées du Groupe s'élèvent à :

en K€

	Réserves dans les comptes sociaux	Part dans le résultat combiné	Part dans les réserves combinées
Part de la combinante	90 199	2 934	87 265
Part des autres entités	84 374	4 573	79 801
Total	174 573	7 507	167 066

4.6.2. Événements postérieurs à la clôture

L'acquisition des sociétés Legal & Général Holding (France) début 2016 fera évoluer le périmètre de combinaison l'an prochain. (Cf. Point 4.2.6)

4.6.3. Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de l'institution combinante à raison de leurs fonctions dans les entreprises combinées ou contrôlées

Les membres des Conseils d'Administration ou de surveillance des entités combinées ne reçoivent aucune rémunération au titre de leurs fonctions.

Les membres du Comité de Direction sont salariés de l'Union Economique et Sociale composée d'APICIL Gestion.

Retraite complémentaire

BILAN TOUS FONDS | COMPTE DE RÉSULTAT TOUS FONDS |
AGIRA RETRAITE DES SALARIÉS TOUS FONDS | COMPTES ANNUELS 2015 |
BILAN TOUS FONDS | COMPTE DE RÉSULTAT TOUS FONDS |
AGIRA RETRAITE DES CADRES TOUS FONDS | COMPTES ANNUELS 2015

5. Agira Retraite des Salariés

5.1. BILAN ACTIF TOUS FONDS

en euros

Actif	Agira R	Agira G	Agira S	Total	N-1
Immobilisations incorporelles			22 694 279	22 694 279	22 411 062
Amortissements et dépréciations			-22 694 279	-22 694 279	-22 411 062
Immobilisations corporelles	36 831	107 575	1 642 098	1 786 504	5 201 145
Amortissements et dépréciations	-27 388	-71 782	-1 489 649	-1 588 819	-3 478 623
Immobilisations financières	8 260 164	10 524 387	8 610 654	27 395 205	26 892 288
Amortissements et dépréciations		-9 225	-241 273	-250 498	-160 886
Créances techniques	1 138 687			1 138 687	1 312 204
Dépréciations				0	0
Total actif immobilisé	9 408 294	10 550 955	8 521 830	28 481 079	29 766 128
Titres de l'activité de placement	487 148 359	27 827 361	11 612 573	526 588 293	465 759 181
Dépréciations	-1 655 226			-1 655 226	-1 074 500
Autres créances de l'activité de placement	15 110 000			15 110 000	15 164 375
Dépréciations				0	0
Total activité de placement	500 603 133	27 827 361	11 612 573	540 043 067	479 849 056
Cotisations à recevoir des entreprises	291 146 372			291 146 372	292 658 581
Entreprises débitrices	77 763 574			77 763 574	51 885 341
Dépréciations	-31 238 172			-31 238 172	-26 615 021
Autres créances techniques	1 469 552			1 469 552	1 375 086
Dépréciations	-1 088 687			-1 088 687	-1 032 674
Autres créances	57 168	467 476	2 966 243	3 490 887	2 007 273
Dépréciations					
Disponibilités	88 585 323	4 310 819	432 782	93 328 924	101 940 153
Dépréciations					
Total actif circulant	426 695 130	4 778 295	3 399 025	434 872 450	422 218 739
Comptes de régularisation					
Total comptes de régularisation					
Comptes de liaison entre fonds	422 500	963 501		1 386 001	2 629 508
Total actif	937 129 057	44 120 112	23 533 428	1 004 782 597	934 463 431

5.2. BILAN PASSIF TOUS FONDS

en euros

Passif	Agira R	Agira G	Agira S	Total	N-1
Réserve	467 606 538	37 929 379	14 057 079	519 592 996	433 005 875
Réserve de fonds de roulement	333 207 038			333 207 038	341 999 351
Résultat de l'exercice					
Excédent	35 060 895	4 461 619	2 893 155	42 415 669	77 794 808
Déficit					
Total réserves	835 874 471	42 390 998	16 950 234	895 215 703	852 800 034
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total capitaux propres	835 874 471	42 390 998	16 950 234	895 215 703	852 800 034
Provisions pour risques et charges					434 555
Total Provisions					434 555
Dettes financières	9 544 009	806 672	2 058 636	12 409 317	3 659 968
Dettes techniques	23 878 497			23 878 497	6 589 603
Autres dettes	66 868 579	499 942	4 524 558	71 893 079	68 349 763
Total dettes	100 291 085	1 306 614	6 583 194	108 180 893	78 599 334
Contributions techniques					
Autres produits constatés d'avance					
Total produits constatés d'avance					
Comptes de liaison entre fonds	963 501	422 500		1 386 001	2 629 508
Total passif	937 129 057	44 120 112	23 533 428	1 004 782 597	934 463 431

5.3. COMPTE DE RÉSULTAT TOUS FONDS

en euros

	Agira R	Agira G	Agira S	Total	N-1
Produits techniques	972765103			972765103	960146044
Cotisations des entreprises	971346086			971346086	959238249
Cotisations des tiers	7156			7156	2743
Majorations et pénalités de retard	1121111			1121111	766657
Autres produits techniques	30750			30750	35895
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions					
Transfert de charges techniques	260000			260000	102500
Produits de gestion courante		26014867	5327457	31342324	35735332
Dotations		25858918	5194905	31053823	35076935
Autres produits d'exploitation		82553		82553	658397
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		73396	132552	205948	
Transfert de charges d'exploitation					
Total produits d'exploitation hors solidarité	972765103	26014867	5327457	1004107427	995881376
Charges techniques	1123968395			1123968395	1106752007
Allocations	1090118227			1090118227	1064303934
Allocations à la charge de l'AGFF					
Contributions techniques					
Allocations à la charge du régime	1090118227			1090118227	1064303934
Prélèvements sur cotisations pour le Fonds de Gestion administrative	24363780			24363780	27089801
Prélèvements sur cotisations pour le fonds d'action sociale	5194905			5194905	5241181
Autres charges techniques	744180			744180	706473
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3547303			3547303	9410618
Interventions sociales			2370688	2370688	2259542
Charges de gestion courante		22062302	2047359	24109661	26875173
Sous traitance intra-groupe		21613429	1541590	23155019	26332183
Services extérieurs		175792		175792	179662
Impôts, taxes et versements assimilés			90000	90000	
Charges de personnel					

	Agira R	Agira G	Agira S	Total	N-1
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		1173	415769	416942	247262
Autres charges de gestion courante		271908		271908	116066
Total charges d'exploitation hors solidarité	1123968395	22062302	4418047	1150448744	1135886722
Résultat d'exploitation hors solidarité	-151203292	3952565	909410	-146341317	-140005346
Produits de la solidarité	153214812			153214812	136249508
Produits de compensation	153214812			153214812	136249508
Contribution d'équilibre de l'AGFF					
Solidarité Agirc / Arrco					
Charges de la solidarité					
Charges de compensation					
Solidarité Agirc / Arrco					
Résultat de la Solidarité	153214812			153214812	136249508
Résultat d'exploitation après solidarité	2011520	3952565	909410	6873495	-3755838
Produits financiers	32077897	439101	715812	33232810	83361436
Charges financières	1598456	10050	295801	1904307	3250568
Transfert de produits financiers					
Résultat financier	30479441	429051	420011	31328503	80110868
Produits exceptionnels	2580934	80003	6338504	8999441	1899956
Charges exceptionnelles			4733470	4733470	389397
Résultat exceptionnel	2580934	80003	1605034	4265971	1510559
Impôts sur les revenus	-11000		-41300	-52300	-70781
Résultat de l'exercice	35060895	4461619	2893155	42415669	77794808

5.4. AGIRA RETRAITE DES SALARIÉS TOUS FONDS

Agira Retraite des Salariés (ARS) est une institution de retraite complémentaire des salariés, régie par les articles L. 922-1 à L. 922-3, R. 922-1 à R. 922-5 et R. 922-11 à R. 922-42 du Code de la Sécurité sociale. ARS est une personne morale de droit privé, à but non lucratif et remplissant une mission d'intérêt général.

Les comptes d'ARS sont établis et présentés conformément aux règles, méthodes et principes définis par :

- le plan comptable unique des institutions de retraite complémentaire et de leurs fédérations, adaptation du plan comptable unique des organismes de sécurité sociale (PCUOSS), selon le règlement CRC 2005-08 approuvé par arrêté interministériel du 26 décembre 2005, modifié par le règlement CRC 2009-02 approuvé par arrêté interministériel du 29 décembre 2009 ;
- le plan comptable général ;
- le règlement financier de l'Arrco ;
- le guide des procédures comptables, les circulaires et les instructions diffusées auprès des institutions par la fédération Arrco.

5.5. COMPTES ANNUELS 2015

5.5.1 Faits marquants de l'exercice

La résidence Le Balmoral à Menton, établissement de vacances, a été cédée début juillet 2015 générant une plus-value de 4,6M€ dont le tiers revenant au fonds social a servi notamment à acquérir des titres de la SCI EBB (EHPAD Tête d'Or) auprès d'APICIL Prévoyance.

5.5.2. Analyse des comptes de résultats

5.5.2.1. Résultat technique

Les cotisations nettes de dépréciation tous exercices confondus progressent de 950M€ en 2014 à 968,2M€ en 2015, soit une progression de 1,92%.

Les cotisations exercice courant elles, progressent de 957,3M€ en 2014 à 974,9M€ en 2015, soit une évolution de +1,83%.

Cette variation des cotisations s'explique notamment par :

- la hausse du plafond de la Sécurité Sociale pour + 1,31% (idem en 2014). Pour les cadres, la hausse du plafond de la Sécurité Sociale a un effet positif sur l'assiette Arrco (tranche A) ;
- le relèvement du taux de cotisations contractuel de +0,10% (appelé à 125%).

Les allocations comptabilisées en 2015 s'élèvent à 1 090,1M€, alors qu'elles représentaient 1 064,3M€ en 2014, soit un taux d'accroissement de 2,43%. Malgré le gel de la valeur du point, l'augmentation du nombre de points servis en 2015 (+2,28%) contribue à expliquer l'accroissement des allocations versées.

Pour le financement des allocations de retraite, ARS a perçu 153,2M€ de produits de compensation contre 136,3M€ en 2014.

Après constatation du produit de la solidarité, le résultat d'exploitation 2015 est un excédent de + 2M€ contre -10,4M€ en 2014.

La baisse des produits financiers entre 2014 et 2015 (30,5M€ en 2015 contre 78,8M€ en 2014) s'explique par :

- des produits financiers réalisés au moment des transferts vers le fonds de régulation Arrco pour 106,7M€ en 2014 (aucun transfert vers le fonds de régulation en 2015) ;
- une décision de la commission financière d'ARS de réaliser l'ensemble des plus-values potentielles afin de rapprocher la valeur comptable de la valeur du marché de l'ensemble du portefeuille de placements. Cette opération qui prépare la révision de la stratégie financière décidée par le Conseil d'Administration fin 2014 a été réalisée une première fois au 31 décembre 2014 et à nouveau lors du transfert réel des fonds aux nouveaux gestionnaires courant mars 2015 ;
- la cession de l'immeuble du GAMMA 1000 en 2014.

Le 1/3 des plus-values générées à la suite de la cession du Balmoral est l'élément essentiel qui explique l'augmentation du résultat exceptionnel.

En synthèse, le résultat technique net de l'exercice 2015 est un excédent de 35,1M€ contre + 69,7M€ en 2014.

5.5.2.2. Résultat de la gestion administrative

Le résultat net du Fonds de Gestion est un excédent de 4,5M€ contre 6,7M€ en 2014.

Le résultat d'exploitation de la gestion administrative est en baisse. Il s'établit à 3,9M€ en 2015 contre 5,3M€ en 2014.

Cette évolution s'explique par la forte diminution du prélèvement sur les produits financiers du fonds technique (baisse du résultat financier, assiette du prélèvement).

Par ailleurs, la baisse des dotations de gestion sur cotisations s'est accompagnée d'une diminution des dépenses de gestion administrative qui résulte des efforts réalisés pour se conformer aux objectifs de la mise en œuvre de l'article 8 (réduction des coûts de SI retraite, démutualisation progressive des coûts de relation client, trajectoire de réduction des effectifs métier de la gestion retraite).

Ces économies au niveau des postes de dépenses a ainsi limité l'impact de la baisse des dotations de gestion dans leur ensemble.

Le résultat de la gestion financière est aussi en baisse : il passe de 1,4M€ en 2014 à 0,4M€ en 2015. En 2014, la cession de l'immeuble GAMMA 1000 avait contribué au résultat financier.

Le résultat net global du Fonds de Gestion, compte tenu des éléments ci-dessus, est un excédent de 4,4M€ contre 6,7M€ en 2014.

5.5.2.3. Résultat de l'action sociale

Le résultat net du fonds social est un excédent de 2,9M€ contre 1,4M€ en 2014.

Cette évolution s'explique par la hausse du résultat exceptionnel lié à la cession du Balmoral (1/3 des plus-values nettes de cession, soit 1,5M€) et aux ventes des appartements de la SCI Gallia Molière à Cannes (0,1M€ en 2015).

6. Agira Retraite des Cadres

6.1. BILAN ACTIF TOUS FONDS

en euros

Actif	Agira R	Agira G	Agira S	Total
Immobilisations incorporelles			8 924 551	8 924 551
Amortissements et dépréciations			-8 924 551	-8 924 551
Immobilisations corporelles	60 857			60 857
Amortissements et dépréciations	-50 631			-50 631
Immobilisations financières	4 165 614	7 863 782	14 255 787	26 285 183
Amortissements et dépréciations		-9 225	-403 258	-412 483
Créances techniques				
Dépréciations				
Total actif immobilisé	4 175 840	7 854 557	13 852 529	25 882 926
Titres de l'activité de placement		5 143 500	2 239 592	7 383 092
Dépréciations				
Autres créances de l'activité de placement				
Dépréciations				
Total activité de placement		5 143 500	2 239 592	7 383 092
Cotisations à recevoir des entreprises	147 505 550			147 505 550
Entreprises débitrices	25 432 164			25 432 164
Dépréciations	-8 127 108			-8 127 108
Autres créances techniques	698 477			698 477
Dépréciations	-469 373			-469 373
Autres créances	9 772	925 977	4 392 670	5 328 419
Dépréciations			-46	-46
Disponibilités	59 575 688	7 920 474	877 438	68 373 600
Dépréciations				
Total actif circulant	224 625 170	8 846 451	5 270 062	238 741 683
Comptes de régularisation				
Total comptes de régularisation				
Comptes de liaison entre fonds	219 801	94 434		314 235
Total actif	229 020 811	21 938 942	21 362 183	272 321 936

6.2. BILAN PASSIF TOUS FONDS

en euros

Passif	Agira R	Agira G	Agira S	Total
Réserve	- 238 543	18 873 718	15 147 096	33 782 271
Réserve de fonds de roulement	195 579 186			195 579 186
Résultat de l'exercice				
Excédent		2 535 884	297 049	2 832 933
Déficit	6 342 659	-	-	6 342 659
Total réserves	188 997 984	21 409 602	15 444 145	225 851 731
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total capitaux propres	188 997 984	21 409 602	15 444 145	225 851 731
Provisions pour risques et charges				
Total Provisions				
Dettes financières	5 353 682	240 793	2 442 263	8 036 738
Dettes techniques	14 336 724			14 336 724
Autres dettes	20 237 987	239 047	3 305 474	23 782 508
Total dettes	39 928 393	479 840	5 747 737	46 155 970
Contributions techniques				
Autres produits constatés d'avance				
Total produits constatés d'avance				
Comptes de liaison entre fonds	94 434	49 500	170 301	314 235
Total passif	229 020 811	21 938 942	21 362 183	272 321 936

6.3 COMPTE DE RÉSULTAT TOUS FONDS

en euros

	Agira R	Agira G	Agira S	Total
Produits techniques	527863014			527863014
Cotisations des entreprises	527 242 996			527 242 996
Cotisations des tiers				
Majorations et pénalités de retard	559 084			559 084
Autres produits techniques	30 934			30 934
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Transfert de charges techniques	30 000			30 000
Produits de gestion courante		9 153 303	2 999 422	12 152 725
Dotations		9 087 280	2 966 284	12 053 564
Autres produits d'exploitation		27 231		27 231
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		38 792	33 138	71 930
Transfert de charges d'exploitation				
Total produits d'exploitation hors solidarité	527863014	9 153 303	2 999 422	540015739
Charges techniques	708312268			708312268
Allocations	694 195 845			694 195 845
Allocations à la charge de l'AGFF				
Contributions techniques				
Allocations à la charge du régime	694195845			694195845
Prélèvements sur cotisations pour le Fonds de Gestion administrative	889 700			889 700
Prélèvements sur cotisations pour le fonds d'action sociale	296 628			296 628
Autres charges techniques	670 891			670 891
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 582 248			1 582 248
Interventions sociales			1 392 022	1 392 022
Charges de gestion courante		6 958 918	1 146 426	8 105 344
Sous traitance intra-groupe		6 890 132	855 068	7 745 200
Services extérieurs		38 786	68	38 854
Impôts, taxes et versements assimilés			135 000	135 000
Charges de personnel				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			156 290	156 290

	Agira R	Agira G	Agira S	Total
Autres charges de gestion courante		30 000		30 000
Total charges d'exploitation hors solidarité	708 312 268	6 958 918	2 538 448	717 809 634
Résultat d'exploitation hors solidarité	-180 449 254	2 194 385	460 974	-177 793 895
Produits de la solidarité	173 363 303			173 363 303
Produits de compensation	173 363 303			173 363 303
Contribution d'équilibre de l'AGFF				
Solidarité Agirc / Arrco				
Charges de la solidarité				
Charges de compensation				
Solidarité Agirc / Arrco				
Résultat de la Solidarité	173 363 303			173 363 303
Résultat d'exploitation après solidarité	-708 595	2 194 385	460 974	-4 430 592
Produits financiers	722 574	323 707	78 166	1 124 447
Charges financières	634 027	9 461	414 885	1 058 373
Transfert de produits financiers				
Résultat financier	88 547	314 246	-336 719	66 074
Produits exceptionnels	662 334	27 253	515 125	1 204 712
Charges exceptionnelles	2 525		342 331	344 856
Résultat exceptionnel	659 809	27 253	172 794	859 856
Impôts sur les revenus	-5064			-5064
Résultat de l'exercice	-6 342 659	2 535 884	297 049	-3 509 726

6.4. AGIRA RETRAITE DES CADRES TOUS FONDS

Agira Retraite des Cadres (ARC) est une institution de retraite complémentaire des salariés, régie par les articles L. 922-1 à L. 922-3, R. 922-1 à R. 922-5 et R. 922-11 à R. 922-42 du Code de la Sécurité sociale. ARC est une personne morale de droit privé, à but non lucratif et remplissant une mission d'intérêt général.

Les comptes d'ARC sont établis et présentés conformément aux règles, méthodes et principes définis par :

- le plan comptable unique des institutions de retraite complémentaire et de leurs fédérations, adaptation du plan comptable unique des organismes de sécurité sociale (PCUOSS), selon le règlement CRC 2005-08 approuvé par arrêté interministériel du 26 décembre 2005, modifié par le règlement CRC 2009-02 approuvé par arrêté interministériel du 29 décembre 2009 ;
- le plan comptable général ;
- le règlement financier de l'Agirc ;
- le guide des procédures comptables, les circulaires et les instructions diffusées auprès des institutions par la fédération Agirc.

6.5. COMPTES ANNUELS 2015

Aucun fait majeur dans l'activité de l'institution n'est à relever.

6.5.1. Résultat du fonds Technique

En 2015, les cotisations des entreprises relatives à l'exercice courant passent de 537M€ en 2014 à 536,1M€ en 2015, soit une baisse de -0,16%.

La baisse des cotisations de l'exercice courant 2015 par rapport à 2014 s'explique par une surestimation des cotisations restant à encaisser fin 2014 relatives à l'exercice courant de 4,2M€.

Si on neutralise cet impact, les cotisations exercice courant ont donc légèrement progressé. Selon l'article 1 des accords du 13 mars 2013, le taux contractuel de cotisations sur les tranches B et C a été relevé de 0,10%, passant de 16,34% à 16,44%, appelé à 125%.

L'évolution des cotisations brutes tous exercices confondus se limite à 4,2M€, soit + 0,80%, compte tenu d'un impact négatif de la liquidation des provisions sur exercices précédent et antérieurs (moins important néanmoins qu'en 2014).

Les allocations comptabilisées en 2015 s'élèvent à 694,2M€, alors qu'elles représentaient 685,8M€ en 2014, soit un taux d'accroissement de 1,22%.

La valeur du point Agirc au 1^{er} avril 2015 a été maintenue à son niveau de 2014. L'évolution des allocations est donc avant tout d'ordre démographique, avec un effectif d'allocataires qui passe de 80030 en 2014 à 82607 à fin 2015.

Compte tenu de la progression des allocations et des cotisations nettes de dépréciation, le déficit d'exploitation avant compensation se creuse en passant de -177,5M€ en 2014 à -180,4M€ en 2015.

Pour compenser l'écart entre les cotisations encaissées et les allocations versées, ARC a reçu de la Fédération un produit de compensation de 173,4M€ (163,8M€ en 2014).

Malgré ce produit, ARC a constaté une perte d'exploitation de 7M€ en 2015 contre 13,7M€ en 2014 après compensation.

En 2014 la centralisation de la gestion de la réserve technique de financement au niveau de l'Agirc avait généré des plus-values de cession des placements pour 10,2M€ enregistrées dans le compte de résultat du fonds technique.

En 2015 la trésorerie est limitée au volant nécessaire à couvrir une échéance. Le résultat de la gestion financière en 2015 est peu significatif.

Ainsi, en synthèse, le résultat net de l'exercice 2015 reste une perte de -6,3M€ (-2,4M€ en 2014), le résultat d'exploitation négatif après produit de compensation n'ayant pu être compensé par d'autres revenus.

6.5.2. Résultat du Fonds de Gestion

En 2014, avec la fin du déploiement de l'UR, les ressources comme les charges étaient en baisse.

Au cours de l'exercice 2015, dans la continuité de l'article 11 de l'accord national interprofessionnel du 18 mars 2011 et pour se conformer aux objectifs de la mise en œuvre de l'article 8 (réduction des coûts de SI retraite, démutualisation progressive des coûts de relation client, trajectoire de réduction des effectifs métier de la gestion retraite), les efforts pour réduire les coûts

de gestion se sont poursuivis. Le résultat d'exploitation se solde par un excédent de 2,2M€, les ressources de gestion étant supérieures aux charges de gestion administrative.

Le résultat financier s'établit à 0,3M€ en 2015 contre 1,3M€ en 2014.

En 2014, le résultat d'ARC avait bénéficié d'une plus-value exceptionnelle de 1M€ pour la cession de l'immeuble le GAMMA 1000 à Villeurbanne.

Le résultat net total du Fonds de Gestion s'élève à 2,5M€ contre 3,3M€ en 2014.

6.5.3. Résultat de l'action sociale

Le résultat de l'action sociale est positif de 0,3M€ contre 0,8M€ en 2014.

Les attributions globales sont en légère baisse par rapport à 2014, sauf le poste « amortissements nets des droits de réservation de lits dans les structures médico-sociales ».

Le budget de l'action sociale est désormais recentré sur le financement de l'EHPAD Tête d'Or.

En 2015, ARC a racheté à APICIL Prévoyance 27 000 titres de participation dans la SCI EBB (propriétaire de l'EHPAD Tête D'Or) portant sa participation de 15% à 45% et a payé des droits d'enregistrement pour 0,1M€.

Les frais de fonctionnement facturés par APICIL GESTION en 2015 s'élèvent à 0,9M€, quasiment identiques à ceux de 2014.

Le résultat financier est en baisse, compte tenu des pertes constatées dans les SCI Sociales.

Le résultat exceptionnel enregistre les produits liés à la cession des appartements du Gallia Molière pour 0,2M€.

Nous remercions nos collaborateurs
et clients présents sur l'ensemble
des photographies du rapport annuel.

Groupe APICIL
38 rue François Peissel
69300 Caluire et Cuire

www.apicil.com

APICIL Gestion — association de moyens du
Groupe APICIL régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
enregistrée sous le numéro SIREN 417 591 971
ayant son siège social sis au 38 rue François
Peissel 69300 Caluire et Cuire



Comme vous !